



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABGE - 15.01.2019

Numéro de publication: KK04-0000002490

Canton: GE

Entité de publication:

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211
Genève 6

Etat de collocation et inventaire MULLER FINANCIAL AND TRADING SA

Débiteurs:

MULLER FINANCIAL AND TRADING SA
Carrefour de Rive, 1207 Genève
Suisse

ne demande la cession des droits de la masse selon l'art. 260
LP dans le délai précité

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 04.02.2019

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 25.01.2019

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

La collocation de la créance de PARDIS PETROCHEMICAL COMPAGNY (PPC) est réservée (mention pour mémoire selon l'art. 63 OAO) en raison d'une procédure pendante diligente contre le failli à savoir: Arbitrage cause n° CCI no 21939/GR. L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce(s) procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'art. 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement si aucun créancier

Remarques:

Pour tout renseignement:
Groupe 1 + 41 22 3888901
F20181379